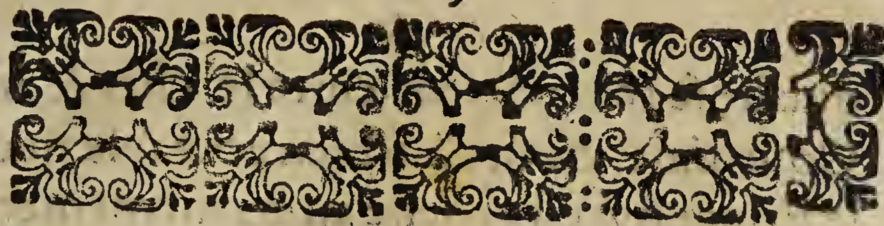
1623 eco

L'ECONOME
Fidelle.

AV ROY.

M. DC. XXIII.



L'OECONOME FIDELLE.

AV ROY.



SIRE,

Vostre Majesté a peu recognoistre iusques icy, combien la Monarchie est onereuse, & plaine de trauerses, c'est vn tiltre imperieux à la verité, mais qui porte auec luy vne infinité de peines, qui le rendent moins absolu. L'antiquité pour nous faire voir cõbien la dignité de Roy estoit subjete aux accidents de la fatalité, & à la calamité des miseres du monde, la representoient sur vn theatre enrichi de delices & plaisirs, mais aussi tout entouré d'ennuis, de peines, de trauaux, d'afflictions, de crainte, d'apprehẽsion, & des aduersitez qui d'or-

dinaire se rencontrent entre le chef & la Couronne: Auſſi eſt-il bien veritable que le Prince qui eſt appellé au gouuernemẽt d'vne Monarchie, eſt ſubiect à beaucoup de reuers de fortune, & doit bien iudicieuſemẽt preuoir à ſon eſtat pour l'entretenir & contenir au periode d'vn ordre bien policé: Car le Roy eſt le ſouuerain Seigneur qui doit continuellement veiller pour la conſeruation des peuples que le Ciel luy a commis en charge, & rechercher & pourchaſſer le ſalut de ſes ſubjets, puiſque la gloire de ſon regne deſpend immediatement de la proſperité de ſon Royaume. Tout procede de ſon authorité, l'honneur, la gloire, la loüange, le triomphe, & les applaudiſſements d'vne heureuſe Royauté; Auſſi tout butte & choque le Sceptre de ſon Empire, le blaſme, la meſdiſance, le meſpris, & la calomnie d'vne ialouſe enuie. Non, SIRE, que ie vueille dire que voſtre Majeſté puiſſe receuoir de telles reproches: Ie n'ay autre deſſein que vous manifeſter les pures & bonnes intentions que la nature, le debuoir, la charité, la pieté, m'obligent de

vous repreſenter en ce petit abregé que i'ay penſé deuoir & pouuoir legitimemēt offrir à voſtre Majeſté, pour en iceluy vous faire voir qu'elle eſt la charge d'vne ſouueraineté Monarchique.

SIRE, trois choſes ſont grandement neceſſaires en voſtre Royaume pour le maintenir en la proſperité d'vn floriſſement touſiours égal, & pour empeſcher que par les troubles & les diſcordes qui ſe gliſſent bien ſouuēt en voſtre republique, il ne tombaſt en la ruyneuſe demolition de ſon bon eſtabliſſement: car ce n'eſt pas tout que d'eſtre aſſis ſur vn throſne Royal, auoir le ſceptre en la main, porter le diadegme ſur la teſte, commander aux Prouinces, & eſtre de tous recogneu pour Roy, autres choſes ſont beaucoup plus deſirables & particulieres pour approcher vn ſouuerain Monarque de la perfection, à laquelle il peut aucunement atteindre s'il obſerue cecy ſoigneuſement, & qu'il ſoit deſireux de conſeruer ſon Royaume touſiours floriſſant, & l'augmenter de plus en plus par vn bon gouuernement.

Premierement le Prince que DIEV a

choisi & esleué par dessus les peuples luy donnant la puissance de les regir, & leur commander, doit curieusement prendre garde que rien ne se fasse sur ses terres dōt il n'ait vne cognoissance entiere, & pour se faire fidelement, il doit cognoistre tous les principaux officiers de sa couronne, & ne permettre iamais qu'il soit seruy ou cōduit par des personnes suspectes, & qui n'ont pour but principal que l'aduancement de leur fortune, & non la gloire de son Royaume: Veu que c'est vne impossibilité necessaire que celuy puisse donner bon conseil qui ne tend qu'à l'accroissement de ses biens, de ses dignitez, & de ses grandeurs, ou qui ne vise qu'à son particulier interest, sans auoir égard au bien general du public.

Secondement vn Roy qui desire bien & heureusement regner, doit s'armer de la pieté & de la religion, viure politiquement, aimer & pratiquer les bōnes mœurs & considerer bien que tous les conseils soient premierement rapportez à l'honneur de DIEV, à la conseruation de son Estat, & puis apres au profit & à l'vtilité de

tous ses subjects, qui sont comme les arcs-boutans de son Royaume, & les ressorts par lesquels se meut toute la Monarchie: Puis apres il doit diligemment s'enquerir de tous les deportemens de ses Officiers, & iusques aux moindres actions d'iceux, singulierement de celles qui concernent l'interest de son Estat: A celle fin que ceste cognoissance que le souuerain veut luy-mesme prendre des affaires publiques de son Royaume, oblige ses Officiers à bien & deuëment s'acquitter de leur charge.

Tiercement, s'il veut viure en bon Roy, & se conseruer la reputation d'aymer & cherir la Iustice, il doit estre jaloux de sa gloire, & auoir la curiosité de prendre luy mesme quelques certains iours ausquels il doit generalement faire conuenir tous ses officiers & soubs-Magistrats, qui là en presence de sa Majesté rendront vn sommaire entier de leur versation chacun en sa charge, & cela se peut facilemẽt faire par les certificats, acquicts, roolles, taxes, comptes, distributions, mises, receptes, & inuentaires generaux, specifiant le bon re-

glement qu'ils aurõt tenu en la profeſſion de leur office, auquel ils auront bien ou mal verſé, & cela ſe pourra recognoiſtre par les atteſtations qu'ils pourront ou deuront auoir retirez des habitans du lieu où ils ſeront eſtablis, & à faute qu'ilz ſeroiẽt deſpourueus de ce teſmoignage, ils ſeroient degradez & priuez de l'honneur de leurs charges, auec deffenſes expreſſes de ſe preſenter iamais pour eſtre receu en l'adminiſtration d'aucun office ou dignité publique.

Or ſi le Prince eſt ainſi ſoigneux de vouloir tout entieremẽt ſçauoir ce qui ſe paſſe en ſon Royaume, il n'y a point de doute que ſes affaires ne ſuccedẽt mieux pour ſon honneur & ſa gloire, & pour le bien de tout ſon eſtat, d'autant que ceux qui auroient en main le maniement de ſes affaires, ne pourroient pas bien aiſément le frauder & tromper, comme il ſe pourroit faire par le contraire.

Ce n'eſt pas encore tout pour la Monarchie que cela, (cõbien que ſoubs les trois poinćts tout cequi eſt du gouuernement d'vn Royaume ſoit ſommairement compris)

pris)

pris,) mais il faut aussi pouruoir à la distribution & au mesnage des finances, qui ne doit estre mis qu'entre les mains de gens qui seront iugez capable d'vne si grande charge, responsable d'vne si grande somme, & qui seront recognus plus zelez au Royaume qu'à leur maison: Et sur tout considerer, bien qu'ils n'aiment pas trop la vanité & la gloire de s'aggrandir; autrement tout ce qu'ils feroient seroit au detriment de l'Estat: C'est à quoy, SIRE, vostre Majesté doit prendre garde, sans que la faueur l'obligeast à passer outre. Combien que ie sçache que ce n'est pas d'auiourd'huy que la faueur a esté desirée & enuiée, & que la prosperité des bons peres de l'Estat n'ait esté calomniée par des esprits extrauagans & phantastiques, qui trouueroient à mordre sur la perfection mesme: Les Annales de tous les Siecles nous monstrent euidemment comme de tout temps on s'est attaqué à ceux qui auoient acquis par la sage prouidence de leur prudente conduite, le maniemẽt des affaires de la France: C'est pourquoy ie ne m'estonne point si on crie si hautement

contre ceux qui ont iusques icy eu le gouuernement des finances: Ioinct aussi qu'il faudroit estre Ange pour estre irreprehẽsible à ces esprits foibles & malades qui tirent de l'alteratiõ de tout, & ne sont iamais contans non pas d'eux-mesmes.

He ie vous prie! d'où vient ceste estrange metamorphose & ce subit changemẽt? Qui fait qu'en vn moment on void tant d'affaires changées? D'vn soir à vn matin tous les desseins & les conseils sont boulleuersez, & rien ne demeure en l'establissemẽt de son premier estre de ce qui auoit esté proposé. On accuse les Financiers de n'auoir pas bien mesnagé vostre Thresor, & qu'ils en ont esté prodigues en leur endroit, & trop chiches & auares enuers les personnes ausquelles ils debuoiẽt equitablement estre distribué, & on ne considere pas l'innombrable despense, à laquelle il leur a falu fournir, & on a veu pourtant qu'ils ont si iustement conduit & cõpassé les reuenus du Domaine, qu'il est impossible de s'acquitter plus fidelement de sa charge, qu'ils ont faict, apres auoir monstré qu'ils n'auoient pour but principal

que l'aduancement des Conſeils du Roy, la manutantion du Royaume, le bien & la conſeruation des ſubjects de la Couronne. Tout ſe rend pire & ſemble tourner viſage vers l'occidēt de ſa gloire, choſe calamiteuſe & plaine de compaſſion!

SIRE, ie déplore le mal & la peine que vous auez euë depuis que vous eſtes Iuſte & debonnaire paruenu à la Royauté, & que vous auez ſuccedé à la valeur & generoſité du grād Henry dont vous eſtes le fidelle ſucceſſeur & heritier de ſes graces; car ie ſçay bien que depuis vous auez autant eu de trauerſes que Monarque qui ait iamais eſté: Mais aujourd'huy, voſtre Majeſté peut ſe rendre tellement abſoluë, que les nations meſme les plus eſloignées trembleront au bruit de voſtre nom, puiſque voſtre Magnanimité eſt aſſez victorieuſe pour ſe rendre triomphante parmy tout l'Vniuers, laquelle glorieuſe peut mettre ſoubs ſon ioug les peuples mutins.

Quant donc à ce qui eſt de vos finances, il eſt tres-aiſé, SIRE, d'y trouuer des expedients fort prompts & propres afin de les faire bien employer à vos affaires,

C'eſt que s'il plaiſt à voſtre Majeſté ordõner qu'il y ait vn certain nombre de Financiers, qui n'excederõt point ainſi qu'ils font aujourd'hny, (il eſt tres-certain qu'ils ſont en ſi grand nombre, qu'auant que vous ayez mil francs purs & nets de voſtre Domaine, il faut qu'il y en ait plus de dix mils pour payer & contenter ceux par les mains deſquels paſſent vos finances auant que d'eſtre dans voz coffres. Leſquelles ne pourront diſpoſer de leur office, ny le vendre, engager, ny reſiner, mais qu'ils en jouyſſent tant qu'il plaira à voſtre Majeſté leur permette : Et qu'encore auant qu'entrer en leur charge, il ſoit fait vn inuentaire general de tout leur bien, tant des heritages, meubles, immeubles des ſucceſſions qui leur pourroient venir, le temps de leur commiſſion, & vn contrerolle de ce qu'ils auroient augmenté depuis le maniement de voz finances, iuſques au iour que voſtre Majeſté leur en voudroit oſter le gouuernement pour le donner à d'autres, & lors ſelon que voſtre Majeſté recognoiſtroit leur bonne verſation, elle les recompẽſeroit ſans qu'il

leur fuſt permis autremẽt de ſ'approprier au moindre bien, auec deffenſes qu'ils auroient de ne ſe ſeruir point de monopoles ny de ſecrets, cõtracts pour achapts, preſts ou vendition: Et lors, SIRE, ſi voſtre Maieſté apres auoir experimenté ſi ce conſeil eſt bon, & qu'elle le voulut ſuiure, & qu'il luy pleuſt commander qu'il fuſt de poinct en poinct obſerué ſur peine telle qu'il vous plairoit porter par les deffences, vous verriez certainement que ces trois conſiderations rendroient l'Eſtat de voſtre Royaume tellemẽt aſſeuré que vous ne verriez iamais la chambre de voſtre threſor ſterile ny deſgarnie de finances, qui ont eſté malheureuſement eſpuiſées, & ce lors que voſtre Maieſté en auoit plus de beſoin pour ſuruenir à l'accompliſſement de vos heureux deſſeins, au contraire vous y auriez touſiours vn nombre de millions de ſurcrois, qui ſeroient plus que ſuffiſants de fournir aux deſpenſes extraordinaires, qu'il plairoit à voſtre Maieſté d'employer, ſoit pour la guerre, ou bien pour quelque autre entrepriſe que voſtre Maieſté auroit deſir d'entreprendre.

Or, SIRE, encore n'eſt-ce pas tout pour la conſeruation de voſtre Royaume que pouruoir à vos finances, à celle fin qu'elles ſoient bien meſnagées, deuëment & ſagement employées, & eſpargnées pour reſeruer à la neceſſité, mais il faut ordonner generalement à tout le Royaume, & y remedier le plus ſalutairement qu'il ſera poſſible, car voſtre Majeſté ſçait qu'elle n'a iamais eſté bien ſeruie: meſmement en voz armées dernieres qui n'ont flori comme il euſt eſté à deſirer pour les entretenir en leur gloire: & d'où peut venir ce deffaut ſinon de l'allienation de voz finances qui eſtoiẽt retenuës par voz Threſoriers & Commiſſaires de Guerres, qui s'en donnoient du bon temps loing du hazard & du danger, pendãt que voz paures ſoldats alloient neceſſiteux & demy affamez à la boucherie ſe faire aſſommer faute de nourriture, qui leur augmentaſt les forces pour ſe battre plus courageuſement; C'eſt vn grand deffaut dedans vn Camp depuis que le deſordre y regne, & que le payement y manque, car lors chacun cherche ſes neceſſitez, & non-pas les

occaſions de ſe combattre, & auſſi voſtre Majeſté ſe doit perſuader qu'elle ne ſera iamais fidelement ſeruie tandis qu'il y aura du deſordre & de la confuſion en voſtre Eſtat, c'eſt vne choſe du tout impoſſible : parce que chacun tirant de ſon coſté, perſonne n'eſt curieux ny ſoigneux de s'employer & remedier à la conſeruation de voſtre Royaume,& le vray moyẽ d'empeſcher ſes altercats, eſt de faire en ſorte qu'il ny ait point de meſcontens qui puiſſent ſi bien meſler les cartes, que parmy ce trouble & ces ambaras, la mutinerie & la ſedition s'y gliſſe, qui pour contenter ſes meſchants deſſeins ne face des choſes plaines d'horreur & de compaſſiõ: Or à cette heure pour ne faire point de meſcontens, c'eſt d'entretenir chacun en bonne intelligence : Et de plus ie ſupplie tres-humblement voſtre Majeſté de conſiderer ce que ie luy vay mettre en auant pour la proſperité de voſtre Couronne, la conſeruation de voſtre Eſtat, & le ſoulagement de tous voz ſubjects, qui attendent de voſtre Majeſté vn amendement en toutes voz affaires, auſquelles verita-

blement il ne ſera point hors de propos d'y remedier prõptement, afin de deſtourner l'eſclandre & le debris qui la menacẽt d'vne ruine totale.

La France de tous les Royaumes du monde en eſt le plus glorieux & triomphant, le plus fertille & floriſſant, le plus digne & le plus excellent, le plus agreable & le plus abondant, le plus fort, le plus heureux, le plus noble & le plus puiſſant, pourueu qu'il ſoit bien ſagemẽt & prudẽment gouuerné, comme il vous eſt tres-facile, SIRE, voſtre Majeſté eſtant enuironnée d'vne infinité de bons Conſeillers bien experimentez en ce poinct, de ſçauoir bien & heureuſemẽt gouuerner vne Monarchie, d'autant qu'ils y ont eſté nourris & eſleuez de tous temps, & que leur ſage & iudicieux conſeil, aydé de l'experience qu'ils en peuuent auoir, leur fait religieuſement obſeruer ce qui eſt de plus vtile pour la conduite d'vne republique tant importante, & d'ailleurs voſtre Majeſté qui aime la Iuſtice, & qui pour cet effect, c'eſt legitimemẽt acquis le renom de IVSTE, ne permettra iamais que rien

ſe face

ſe face au prejudice de voſtre Eſtat, ny contre le bien de tous voz ſubjects, & par ainſi vous vous rendrez le plus abſolu Monarque que l'Vniuers ait iamais recogneu, & pour ce faire, ie iuge que trois poincts ſeroient bien dignes d'eſtre obſeruez.

Le premier, qu'il pleuſt à voſtre Majeſté abbattre & razer toutes les fortifications qui ſont au milieu de la France, & qui ſeruent de retraicte à ceux qui n'aymẽt que le trouble, & veulent trauerſer l'heureux repos & contentement de voſtre regne paiſible, veu que ces places-là ne vous ſont d'aucune conſideration pour la conſeruation de voſtre Royaume, au contraire elles ne vous ſont que d'vne deſpenſe inutile qui ſeroit ce me ſemble mieux employée à fortifier les clefs de la France & les villes qui ſont ſur les frontieres & les paſſages eſtrangers, qui ſont bien d'vne plus grande importance.

Le ſecond, que voſtre Majeſté ne permiſt iamais que les ſeditions s'eſleuaſſent pour allumer vne guerre ciuile, qui

eſt le vraybrandon, qui peut cõſommer & reſoudre en cendre les plus floriſſantes Empires.

Le troiſieſme, que le peuple ne fuſt point ſurchargé, que le gouuernement pub ic ne fuſt iamais donné à de ieunes persõnes ſuſceptibles de toutes impreſſions & perſuaſions, mais à des gens rompus aux affaires, & recogneus pour vrais & fidelles ſeruiteurs de voſtre Majeſté. C'eſt ce qui pourroit bien fauoriſer l'accompliſſement de ces deſſeins, & mener à vne heureuſe fin tout le moment de voz iuſtes conſeils : Or en cela il eſt tres-veritable que la France a dequoy ſe preualoir au deſſus des autres Royaumes, premierement c'eſt qu'elle a vn bon Roy, Iuſte & Pieux, ſecondement qu'elle eſt peuplée d'vne infinité de bons eſprits qui la tiennent en ſubſiſtance eſgalle, & de plus c'eſt la premiere & la plus glorieuſe Monarchie de toutes les Monarchies : mais à la verité ſi elle eſtoit deſtituee de ces bons Conſeillers, elle en ſeroit la plus camiteuſe: Et toutesfois cela ne ſe peut faire que

prealablemẽt les fidels administrateurs de l'Estat ne feussent empeschez & n'ozassent & ne peussent y remedier aux deffauts, estans retenuz par ceux qui en tiennent plus absolument les rennes. Mais, Sire, si vous desirez augmenter vostre Monarchie, & la remettre en sa splendeur luy redonnant le lustre de sa gloire, il plaira à vostre Majesté de considerer qu'il est maintenant plus de besoin que iamais d'y pouruoir soigneusement & diligemment, & pour cet effect restablir l'Estat en son premier estre, & ne penser pas qu'il se puisse iamais aggrandir par la cruauté des guerres intestines, ny par les seditions ciuiles, qui ont accoustumé d'estre toute la ruine des plus heureuses Monarchies: vn Royaume diuisé contre soy-mesme ne peut point subsister, mais bien se perdre & se destruire, s'entre-arrachent les entrailles & puis, Sire, qu'elle conqueste pourroit-on faire sur ses subjects, qu'elle gloire d'auoir vaincu ceux que la pieté du debuoir vainc sans armes : à la verité c'est vne temerité que le subject s'esleue

contre ſon Prince, & celuy doit eſtre exemplairement puny qui impudemment oze dreſſer la pointe de ſes armes ſanglantes contre le chef ſacré de ſon Roy, mais pour obuier à tout, c'eſt qu'il faut couper & trancher les racines de la ſedition, à celle fin qu'elle ne renaiſſe iamais au milieu de voſtre Eſtat.

Vous ne debuez pas en cela, SIRE, vous laiſſer emporter à la perſuaſion ny au conſeil de ceux qui ne demandent que le debris de la France pour croiſtre en leur particulier par ce deuoliſſement, ce ne ſont que des eſprits legers qui n'aiment que le trouble, & qui ne voyent leur aduenement qu'en voſtre ruyne meſme. N'eſt-il pas certain que voſtre Majeſté diminuë d'authorité & de puiſſance ſi elle diminuë de ſubjects, de reuenus, s'ils diminuent de biens?

Il y a trois choſes encores conſiderables encore auant que d'eſmouuoir vne ſedition ciuile, & qui doibuent obliger de l'empeſcher auparauãt qu'elle ſe ſoit dauantage accreuë: la premiere de remedier promptement aux tumultueux

broüillemens qui sembleroient s'esleuer au commencement de la sedition, par la cognoissance qu'on doit prendre de toute l'affaire, & en deliberer à l'amiable auant que de venir aux remedes extrémes, & à la seuerité des armes: la seconde, qu'on coupe diligemment le chemin à la sedition auant qu'elle ait d'auãtage pris de pied, qu'elles se soit pl9 largement estenduë, y pouruoyans par bons conseils & les aduis necessaires pour cet effect: la troisiesme de n'vzer ny de rigueur ny de faueur en l'examen de ceux qui sont accusez de troubler le repos public, mais y proceder auec la mesme iustice, afin que l'equité y interuenant raisonnablement, puisse remettre le tout en son premier estat: Non qu'il ne soit quelquesfois necessaire de chastier les seditieux & rebelles, mais il faut bien considerer comment, afin qu'on leur face voir qu'auec legitime pretexte ou subject de les chastier & punir comme mutins & ennemis du salut public. Or si la necessité & l'empiremẽt des affaires portoit vostre Majesté à la

rigueur de ses armes qu'il luy plaise cõmander qu'il soit mieux par cy-apres ordonné de son armée, afin qu'elle en soit plus fidellement seruie, & que tous les soldats estãt à l'aduenir mieux payez & recompensez ayent plus de courage au seruice de vostre Majesté pour l'accomplissement de ses desseins qui reüssiront tousiours à vne heureuse fin ayãt de bons & iustes mouuements: Combien que ie ne vous conseilleray iamais de prendre les armes pour amener voz subjects à leur obeïssance, s'il se peut faire d'y aller par vne voye plus douce, mais comme absolu Monarque vous pouuez vser d'authorité.

FIN.